

# Pour une politique intermodale : le transport combiné

SOMMAIRE	
	Page
AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 23 mars 1999	I - 1
INTRODUCTION	
I - LE PROJET	3
II - LA POLITIQUE DES TRANSPORTS	4
B - L'ÉVALUATION DES BESOINS DE TRANSPORTS	5
C - LES MODALITÉS DE LA CHAÎNE DE TRANSPORT	11
III - LES MESURES	15
A - L'INTERMODALITÉ COMPLEMENTAIRE À LONG TERME	19
B - LES MESURES FISCALES ET FISCALISÉES	20
C - DÉVELOPPER LES PARADIGMES	22
D - RATIONNALISER L'ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE TRANSPORT COMBINÉ	23
E - AMÉLIORER LE SERVICE CLIENT	25
CONCLUSION	26
ANNEXES A L'AVIS	28
ANNEXE I - LES ÉVALUATIONS DES BESOINS	28
ANNEXE II - LE PROJET	30
RAPPORT général au nom de la section des Économies régionales et de l'aménagement du territoire par Hubert GHIgonis, rapporteur	II - 1
INTRODUCTION	
PRÉSENTATION - DÉFINITION DES ÉLÉMENTS DE LA CHAÎNE DE TRANSPORTS COMBINÉS	3
TRANSFERTS - LA RÉPARTITION DE TRAFIC DE MARCHANDISES ENTRE MODALITÉS DE TRANSPORT - LES ÉVALUATIONS DES BESOINS	13
I - L'ÉTAT DES BESOINS EN TRANSPORT COMBINÉ EN FRANCE	15

Type de saisine : Autosaisine

Type de texte : [Avis et Rapport](#)

Traité par : Section des Economies régionales et de l'aménagement du territoire

Adopté le : 23/03/1999

Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

Ghigonis Hubert

[Télécharger le texte](#)

## PRÉSENTATION

"Le transport combiné possède des atouts importants : réduction de la pollution et des encombrements routiers ; réduction de la consommation énergétique et amélioration de la sécurité. Son développement dans le cadre d'une politique intermodale contribuerait à résoudre de nombreux problèmes en conciliant les besoins des utilisateurs et les intérêts de la collectivité. Le Conseil économique et social propose des mesures permettant d'aller au-delà des résultats déjà obtenus."

Descripteur Eurovoc :

transport combiné, politique des transports, collectivité urbaine, impact sur l'environnement, protection civile, économie d'énergie, France